

Questions orales

avec les États-Unis depuis des années, nous ferons tout notre possible pour les aider à résoudre leurs problèmes à cet égard; par contre, cette bonne volonté de notre part risque d'y perdre plutôt que d'y gagner s'il est question de représailles.

GAZ NATUREL—LA POSSIBILITÉ DE RENÉGOCIATION DES CONTRATS DE FOURNITURE AUX É.-U.

M. James Gillies (Don Valley): Le gouvernement a-t-il signifié que les contrats à long terme d'approvisionnement en gaz naturel seraient sujets à renégociation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne devrais probablement pas exprimer d'avis à caractère juridique, mais d'après les conditions qui régissent l'exportation du gaz du Canada aux États-Unis, stipulées dans la loi sur l'Office national de l'énergie, le gaz exporté doit être excédentaire aux besoins normaux du marché canadien et la loi prévoit la modification du permis. De fait, le contrat pourrait être modifié pour ces raisons de force majeure.

M. Gillies: Dans les entretiens qui se poursuivent à l'heure actuelle, la question des contrats à long terme de vente de gaz naturel a-t-elle assumé une grande importance?

M. Macdonald (Rosedale): Les hauts fonctionnaires des États-Unis sont au courant des audiences considérables tenue par l'Office et ils ont exprimé, en termes généraux, une certaine inquiétude au sujet de l'approvisionnement en gaz du marché américain; d'autre part, il va de soi qu'ils reconnaissent que la question demeure hypothétique tant que l'Office et, à son tour, le gouvernement, n'aura pas pris de décision.

LE PÉTROLE—LES MESURES ENVISAGÉES EN CAS D'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur le même sujet général. A-t-il eu l'occasion de s'informer dans quelle mesure nos exportations de pétrole brut seront inférieures aux importations dans la dernière partie de 1975? Sauf erreur, le ministre a indiqué il y a quelques mois que le chiffre serait de quelque 200,000 barils par jour. Si la prévision reste la même, est-ce maintenant la politique du gouvernement d'accepter la situation et le déficit très considérable de notre balance des paiements qui en découlera, ou le gouvernement a-t-il des projets pour contrer cet effet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme l'honorable représentant le sait, les exportations aux États-Unis sont plafonnées à 800,000 barils par jour. Au moment de la publication du rapport de l'Office de l'énergie, j'ai suggéré que le gouvernement songe à baisser le niveau à 650,000 barils par jour à compter du 1^{er} juillet, après consultation avec les provinces. Or, des entretiens officiels ont eu lieu. A cause de ses implications fiscales, la question devra être soumise aux premiers ministres en avril. Le maintien de la

limite à 800,000 barils par jour dépendra en grande partie du résultat de cette rencontre. Toutefois, sous réserve d'une hausse soudaine ou imprévue des importations, je dirais que le compte s'équilibrera plus ou moins.

M. Stanfield: Puis-je alors demander quelle est l'intention du gouvernement sauf consultation des provinces? Est-ce de chercher à obtenir l'approbation des provinces pour réduire les exportations à quelque 650,000 barils par jour au milieu de 1975? Est-ce toujours la politique comme il le semblait la dernière fois que le ministre a traité de la question?

M. Macdonald (Rosedale): Ayant établi le chiffre de 650,000 barils par jour, nous en discuterons bien sûr avec les deux provinces les plus concernées avant d'arrêter notre décision.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

**LA GRÈVE DES MANŒUVRES ET HOMMES DE MÉTIERS—
L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS ET LES REVENDICATIONS
SALARIALES**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné les conséquences graves de la grève en cours des employés de la Fonction publique je me demande si les négociations se poursuivent toujours et, dans l'affirmative, s'il est vrai que, comme le disent les employés, la plupart de ceux qui, parmi eux, recevaient au début des négociations collectives il y a quelques années des salaires comparables à ceux d'emplois semblables de l'industrie privée, se voient maintenant offrir dans de nombreux cas une augmentation qui porterait leur traitement à un peu plus de la moitié du traitement des employés du secteur privé.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Pour répondre à la première partie de la question, j'espère que les parties se réuniront de nouveau demain. Nous sommes prêts à aller à la table de négociation pour aboutir à un règlement. En ce qui concerne la seconde partie de la question, je ne crois pas que cela soit vrai.

**LA GRÈVE DES MANŒUVRES ET HOMMES DE MÉTIERS—
DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE ANALYTIQUE DU BUREAU
DE RECHERCHE**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je me demande si le ministre, au cas où les négociations n'aboutiraient pas à une entente à l'amiable dans les prochains jours, ferait une déclaration à la Chambre ou déposerait à l'intention des députés l'analyse du Bureau de recherches sur les traitements où sont comparés les salaires de ces employés et ceux des travailleurs occupant des fonctions semblables dans le secteur privé de l'économie.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne conviendrait pas de commencer les négociations à la Chambre des communes. Je pense que ces employés ont le droit de faire la grève, droit qui leur a été accordé par le Parlement du Canada et que nous respectons.

Des voix: Bravo!